

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIE

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_01

Recours au personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Durée	Date
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction de la santé et des solidarités	Avenant contrat de projet « contrat local de santé » - Chargé de projet prévention santé sénior	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	3 ans	01/04/2024
Direction de l'environnement et de la mobilité	Contrat de projet Art. 332-24	1 poste Cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens (Cat. B)	3 ans	01/04/2024

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mars 2024 ;
Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_01-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires d'activités, saisonniers ou de projet, ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8^{ème} échelon du grade retenu,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIE

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20240321_02

Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie rue Vincent Ansquer – ZA La Chardonnière – Treize-Septiers

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie doivent être réalisés rue Vincent Ansquer dans la zone d'activités La Chardonnière à Treize-Septiers.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en décembre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 28 décembre 2023. Un avis de marché a été publié sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr. La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 14 février 2024 à 12h00.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le jeudi 14 mars 2024 à 15h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_02-DE

L'offre variantée de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) est considérée « économiquement la plus avantageuse » avec un détail quantitatif estimatif d'un montant total de 339 267,80 €

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr ;

Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr le 28 décembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution en date du jeudi 14 mars 2024, notamment son procès-verbal ;

Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises dont l'offre est considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_03

Cession à la société BX Promotions – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet global d'aménagement du quartier de la gare à Montaigu-Vendée, un nouveau quartier à vocation tertiaire a été créé et comprendra 4 ilots à construire ainsi que la création d'un parking public. Ce nouveau quartier pourra accueillir au maximum 14 lots et a été autorisé aux termes d'un arrêté portant sur un permis d'aménager n° PA 85146 19 H0009 délivré en date du 29 avril 2020.

La société dénommée BX PROMOTIONS, représentée par Monsieur Jérôme DURET, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 10 Rue Augustin Fresnel – Parc d'Activités La Bretonnière, s'est proposée d'acquérir un terrain à bâtir situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section AE numéro 93p d'une contenance totale d'environ 00ha 13a 69ca afin d'y construire un ou plusieurs immeubles en R+3+attique à usage d'activités tertiaires et/ou de commerces.

Le Bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée BX PROMOTIONS, représentée par Monsieur Jérôme DURET, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix de 150,00 € HT le m².

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-80226 en date du 18 octobre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer le dépôt de pièces autorisant la création d'un nouveau quartier tertiaire pouvant comprendre 14 lots maximum, réparti sur 4 ilots, accordé aux termes d'un arrêté portant sur un permis d'aménager n° PA 85146 19 H0009 délivré en date du 29 avril 2020 et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- Cède à la société dénommée BX PROMOTIONS, représentée par Monsieur Jérôme DURET, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 10 Rue Augustin Fresnel – Parc d'Activités La Bretonnière ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section AE numéro 93p d'une contenance totale d'environ 00ha 13a 69ca,
- Cède cette parcelle au prix de 150,00 € hors taxes le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 4,85 € le m²
 - o Prix de vente HT 150,00 € le m²
 - o Marge HT 145,15 € le m²
 - o TVA sur marge 29,03 € le m²
 - o Marge TTC 174,18 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC 179,03 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_04

Cession à la société WALDO – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Celui-ci informe l'assemblée que la société dénommée WALDO représentée par Monsieur Charlie SORIN, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 43 Rue des Grenouillères, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord, cadastrée 217 section YA numéro 432p d'une contenance d'environ 00ha 22a 21ca, afin de construire un bâtiment d'environ 700 m² dans le cadre du développement de l'entreprise.

Le Bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée WALDO, représentée par Monsieur Charlie SORIN, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 25,00 € HT le m².

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-07322 en date du 31 janvier 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
 Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Cède à la société WALDO représentée par Monsieur Charlie SORIN, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 43 Rue des Grenouillères ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, une parcelle de terrain située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section YA numéro 432p d'une contenance de 00ha 22a 21ca,
- Cède cette parcelle au prix de 25,00 € hors taxes le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 6,5000 € le m²
 - o Prix de vente HT 25,0000 € le m²
 - o Marge HT 18,5000 € le m²
 - o TVA sur marge 3,7000 € le m²
 - o Marge TTC 21,2000 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC 28,7000 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine Chereau
 Date de signature : 26/03/2024
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_05

Désaffectation et déclassement d'une partie de l'espace vert – ZA Le Planty – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée LANDA souhaite acquérir une partie actuellement à usage d'espaces verts et cadastrée 107 section AO numéro 116 d'une surface totale d'environ 00ha 02a 04ca située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de La Guyonnière, Zone d'activités Le Planty.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de ces emplacements et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la collectivité.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_05-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Constate la désaffectation d'une portion de la partie de l'espace vert cadastrée 107 section AO numéro 116 située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de La Guyonnière, Zone d'activités Le Planty, le tout d'une surface d'environ 00ha 02a 04ca ;
- Prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 21 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_06

Cession à la société LANDA – ZA Le Planty – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée LANDA représentée par Monsieur Jean-François LEFEBVRE, dont le siège social est situé 115 rue des Loges à Montaigu-Vendée (85600) s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain enherbée située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de La Guyonnière, Zone d'activités Le Planty, cadastrée 107 section AO numéro 116 d'une contenance d'environ 00ha 02a 04ca, afin de réaliser des places de stationnement.

Le Bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée LANDA représentée par Monsieur Jean-François LEFEBVRE, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 23,00 € le m².

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_18_147 du Conseil communautaire en date du 29 octobre 2018 portant tarification des frais annexes en cas d'acquisition de terrains pour l'extension d'une entreprise ;

Vu la délibération n°DEL20240321_05 du Bureau d'agglomération en date du 21 mars 2024 constatant la désaffectation et le déclassement ;

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-09459 en date du 8 février 2024 ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_06-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée LANDA représentée par Monsieur Jean-François LEFEBVRE dont le siège social est situé 15 rue des Loges à Montaigu-Vendée (85600) ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, une parcelle de terrain enherbée située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de La Guyonnière, Zone d'activités Le Planty, cadastrée 107 section AO numéro 116 d'une contenance d'environ 00ha 02a 04ca,
- Cède cette parcelle moyennant le prix principal de 23,00 € le mètre carré auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur,
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par: Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures.

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_07

Cession à l'entreprise AREA – PA La Bretonnière – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée AMENAGEMENT REALISATION ENVIRONNEMENT ASSOCIES, représentée par Monsieur Ludovic JAMOIS, dont le siège social est situé à Noyal-Sur-Vilaine (35530), 15 Rue Alain Fournier, s'est portée acquéreur, d'une parcelle de terrain située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré, Pôle d'activités La Bretonnière, cadastrée 027 section ZC numéro 421 d'une contenance de 00ha 36a 20ca, afin de construire un pôle tertiaire permettant d'accueillir les activités professionnelles de ladite société.

Le Bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée AMENAGEMENT REALISATION ENVIRONNEMENT ASSOCIES, représentée par Monsieur Ludovic JAMOIS ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 45,00 € HT le m².

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-05677 en date du 29 janvier 2024 ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_07-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Abroge la délibération du Bureau communautaire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes n° DELB 11-2017 en date du 20 mars 2017,
- Cède à la société AMENAGEMENT REALISATION ENVIRONNEMENT ASSOCIES, représentée par Monsieur Ludovic JAMOIS dont le siège social est situé à NOYAL-SUR-VILAINE (35530), 15 Rue Alain Fournier, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, une parcelle de terrain située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré, Pôle d'activités La Bretonnière, cadastrée 027 section ZC numéro 421 d'une contenance de 00ha 36a 20ca,
- Cède cette parcelle au prix de 45,00 € hors taxes le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu2,5833 € le m²
 - o Prix de vente HT 45,0000 € le m²
 - o Marge HT 42,4100 € le m²
 - o TVA sur marge8,4800 € le m²
 - o Marge TTC 50,8900 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC53,4800 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par: Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIE

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_08

Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – LA ROBE – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Monsieur Xavier GIRAUDET représentant l'entreprise LA ROBE, sollicite la Communauté d'agglomération pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide à la modernisation du commerce pour financer les travaux liés au déplacement du restaurant LA ROBE situé sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Montaigu.

Par ce projet, l'établissement souhaite développer son activité en proposant une offre de type brasserie et séminaire. L'investissement est de 1 040 000 € dont 263 000 € de travaux d'aménagement intérieur et extérieur du restaurant.

La subvention sera conditionnée à un accompagnement des gérants par un prestataire sur le volet de l'expérience client ou du développement du commerce.

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_226 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2022 relative à la mise en place du programme d'aides économiques 2022-2024 ;

Vu le courrier de demande de subvention de Monsieur Xavier GIRAUDET représentant l'entreprise LA ROBE en date du 15 février 2024 ;

Vu l'avis du comité d'attribution en date du 19 mars 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Attribue une aide directe au titre du dispositif d'aide à la modernisation du commerce à l'entreprise LA ROBE, représentée par Monsieur Xavier GIRAUDET ou à toute personne morale venant à s'y substituer, d'un montant de 15 000 € sous condition de la présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et au besoin de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_09

Entretien du balisage des sentiers de randonnée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le balisage des 28 sentiers de randonnée du territoire classés dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et leur entretien relèvent de la compétence intercommunale conformément aux statuts de la Communauté d'agglomération.

Depuis 2021, la mise en place et l'entretien du balisage ont été délégués à des associations locales intervenant sur l'ensemble du territoire. La délégation de la mise en place prend la forme d'une convention annuelle passée avec chaque association. Elle fait l'objet d'une compensation.

Au regard de l'évolution des frais liés aux déplacements, il apparaît nécessaire d'augmenter le tarif de compensation au km pour les associations qui entretiennent le balisage pour le compte de Terres de Montaigu de 0,50 € le km.

Les nouvelles conditions tarifaires sont les suivantes :

- 16,50 € le km pour le balisage d'un sentier (lors de la création de l'itinéraire ou de son intégration au réseau intercommunal),
- 20,50 € le km si ce balisage doit être précédé d'un dé-balisage de l'existant,
- 7 € le km pour le suivi annuel du balisage.

L'objectif est de conforter le travail réalisé par les bénévoles des associations et d'en assurer la pérennité.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_09-DE

Vu la délibération n°DELTDMB_21_095 du Bureau communautaire en date du 27 mai 2021 portant délégation de mise en place et d'entretien du balisage des sentiers de randonnée pédestre intercommunaux à des associations,

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les nouvelles conditions tarifaires pour l'entretien du balisage en faveur des associations telles que présentées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de balisage des sentiers de randonnée classés PDIPR avec les associations afférentes.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_10

Mise à disposition de terrain de l'aérodrome au profit de l'association Electr'au Dub Festival

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de l'existence depuis 2016 du festival de musiques électroniques Electr'au Dub dans sa version estivale. L'association Electr'au Dub Festival a renouvelé son souhait d'installer le festival sur le site de l'aérodrome et du motocross des Landes de Corprais à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu les 26 et 27 juillet 2024 avec un accueil maximal de 7 000 festivaliers. Ce souhait répond aux contraintes décelées pour l'organisation de ce type d'évènement : absence de nuisances pour les riverains, site et accès facilités pour les services de sécurité-incendie et la protection civile.

La mise à disposition de terrain nécessaire au déroulement de l'évènement, et l'encadrement des activités s'y déroulant nécessitent l'accord de la Communauté d'agglomération et la rédaction d'une convention de mise à disposition, signée par l'association bénéficiaire et conclue pour la durée d'installation et de désinstallation des équipements nécessaires à l'évènement. Par ailleurs, l'accord des associations d'Aéromodélisme et du Moby Delta Cross est nécessaire, celles-ci concédant à l'association Electr'au Dub Festival l'occupation des terrains et installations qui lui sont accordés à l'année.

Le bureau est invité à adopter le projet de convention avec l'association Electr'au Dub Festival.

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la convention de mise à disposition d'un terrain entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et l'association Electr'au Dub Festival jointe à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide le projet de convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'association Electr'au Dub Festival,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRÉTON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_11

Règlement FabLab du Site Saint-Sauveur – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la Micro-Folie Site Saint-Sauveur à Rocheservière dispose d'un espace FabLab. Trois machines sont mises à disposition des usagers : une imprimante 3D, une brodeuse numérique et une presse à badge.

Afin que les activités se déroulent dans le respect et la sécurité de tous, il est proposé un règlement fixant la nature des activités, les conditions d'utilisation du FabLab, et les rôles, droits et devoirs de chacun.

Ce règlement présente la gratuité d'accès au FabLab pour les particuliers, associations et entreprises, à condition que l'utilisation des objets réalisés ne soit pas commerciale et que le lieu ne soit pas occupé de manière abusive au détriment des structures dédiées à l'entrepreneuriat existant sur le territoire. Il mentionne également que l'équipe du Site Saint-Sauveur peut prévoir des ateliers FabLab payants dans le cadre de sa programmation.

L'accès au FabLab est possible pour tous, avec décharge de responsabilité pour les mineurs à partir de 16 ans, et accompagnement obligatoire pour les moins de 16 ans. Les utilisateurs devront s'inscrire auprès de l'équipe du Site Saint-Sauveur, par mail ou par téléphone, sur des créneaux fixés à l'avance et selon les disponibilités du planning.

Le règlement établit également qu'une formation sera obligatoire avec l'équipe du Site Saint-Sauveur avant toute première utilisation des machines.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 085-200070233-20240321-DEL20240321_11-DE

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le règlement du FabLab de la Micro-Folie Site Saint-Sauveur joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le règlement du FabLab de la Micro-Folie Site Saint-Sauveur,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_12

Demande d'aide au transport pour l'animation jeunesse

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans une logique de mutualisation et de meilleure réponse aux besoins des habitants, les structures d'animation jeunesse de Cugand et de La Bernardière fusionnent.

Afin de faciliter l'accès à ces deux espaces pour les jeunes de chaque commune, un transport sera assuré par les animateurs. La CAF de la Vendée soutient financièrement le coût des transports lorsqu'il s'agit de trajets vers des lieux d'accueil de loisirs.

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée une subvention d'un montant de 2 986 €.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 21 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Cyrille COCQUET – Maëlle CHARIÉ

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240321_13

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) et le 12 février 2024 a validé les modifications du règlement des aides à la PTRE.

A ce jour, 1 268 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 9 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 1er février 2024.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT828	CHALOPIN Sébastien	Rocheservière	Isolation des murs extérieurs et des plafonds, VMC, PAC, panneaux photovoltaïques	161 075,94 €	4 500,00 €
PT829	MOCQUET Serge	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC, isolation des combles	20 684,05 €	4 250,00 €

2 aides pour un montant à payer de 8 750,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA043	GALLOT Benoit	Montréverd (Saint-Sulpice-le-Verdon)	Enduit à la chaux (avant 1949)	18 343,95 €	1 500,00 €
FA044	PLUCHON Alexandre	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Enduit à la chaux (avant 1949) et réouverture d'une fenêtre avec mise en valeur des encadrements	15 454,54 €	1 800,00 €
FA045	GABORIAU Adrien	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs par l'extérieur finition bardage composite (après 1949)	32 913,85 €	1 000,00 €
FA046	MATTMANN Benjamin	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs par l'extérieur finition bardage composite (après 1949)	39 883,50 €	1 000,00 €
FA047	CHEVILLON Grégory	Montréverd (Mormaison)	Isolation des murs par l'extérieur finition bardage bois (après 1949)	26 757,09 €	2 000,00 €
FA048	SCI LES PEUPLIERS	La Boissière-de-Montaigu	Isolation des murs par l'extérieur finition enduit	29 938,39 €	1 000,00 €

6 aides pour un montant à payer de 8 300,00 Euros

Aide à la rénovation d'un logement locatif dans le cadre de l'OPAH					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
OPB046	SCI LES PEUPLIERS	La Boissière-de-Montaigu	Isolation des combles et des murs extérieurs, PAC	43 346,00 €	3 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 3 000,00 Euros

Vu la délibération n°DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n°DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;

Vu la délibération DEL20240212_17 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 validant les modifications du règlement des aides de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DEL20240212_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
 Daté de signature : 26/03/2024
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

